



Site classé et inscrit

Date de protection : (SC) 10 août 1978 ~ Superficie : 22,3 ha
 Date de protection : (SI) 13 juin 1979 ~ Superficie : 48,7 ha

Fortifications et zone intérieure du Mont d'Hairs

Les fortifications (SC) et la zone intérieure (SI) du Camp retranché du Mont d'Hairs

Givet

Dernier exemple encore existant de fortifications de campagne, le site fortifié du Mont d'Hairs présente un incontestable intérêt historique. L'inscription de la zone intérieure du site a été une mesure complémentaire à celle du classement des fortifications.



Le 27 février 1680, les Français prirent possession officielle de Givet après la paix de Nimègue. Ils trouvèrent la ville en ruines. Dessiné par Vauban et entrepris sous sa direction à partir des années 1697/1698, cette « Grande Couronne » était destinée à protéger le fort de Charlemont. Construit sur l'autre rive de la Meuse, celui-ci domine toute la vallée et la protège des invasions, depuis son acquisition par la France après le traité de Nimègue. Avec ses fossés creusés en pleine roche, ses remparts munis de parements en pierre taillée, ses bastions et ses demi-lunes, le site offre un exemple militaire de très grand intérêt.

Par ailleurs, il s'agit également d'un site géologique de valeur exceptionnelle. Le camp retranché du Mont d'Hairs fit partie des projets d'aménagement militaire du Maréchal Vauban. La tour Grégoire dont les fondations datent du XI^{ème} siècle offre une vue remarquable sur les alentours. Elle a longtemps joué un rôle déterminant dans la surveillance des voies routières et fluviales. La zone de l'intérieur des fortifications est essentiellement constituée de cultures, de haies, et de pelouses plus ou moins embroussaillées où l'activité agricole est bien marquée.



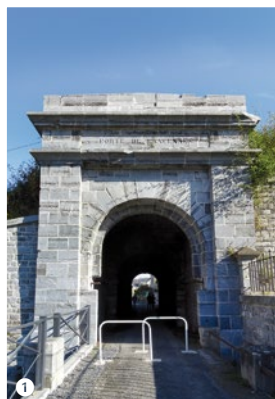
Vue du fort de Charlemont depuis le Mont d'Hairs

Critères de classement

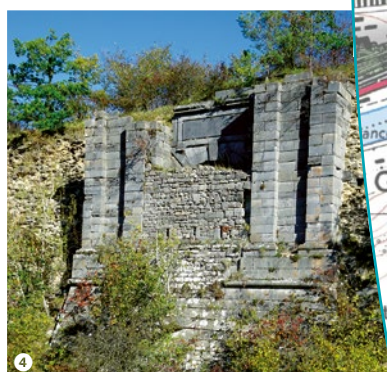
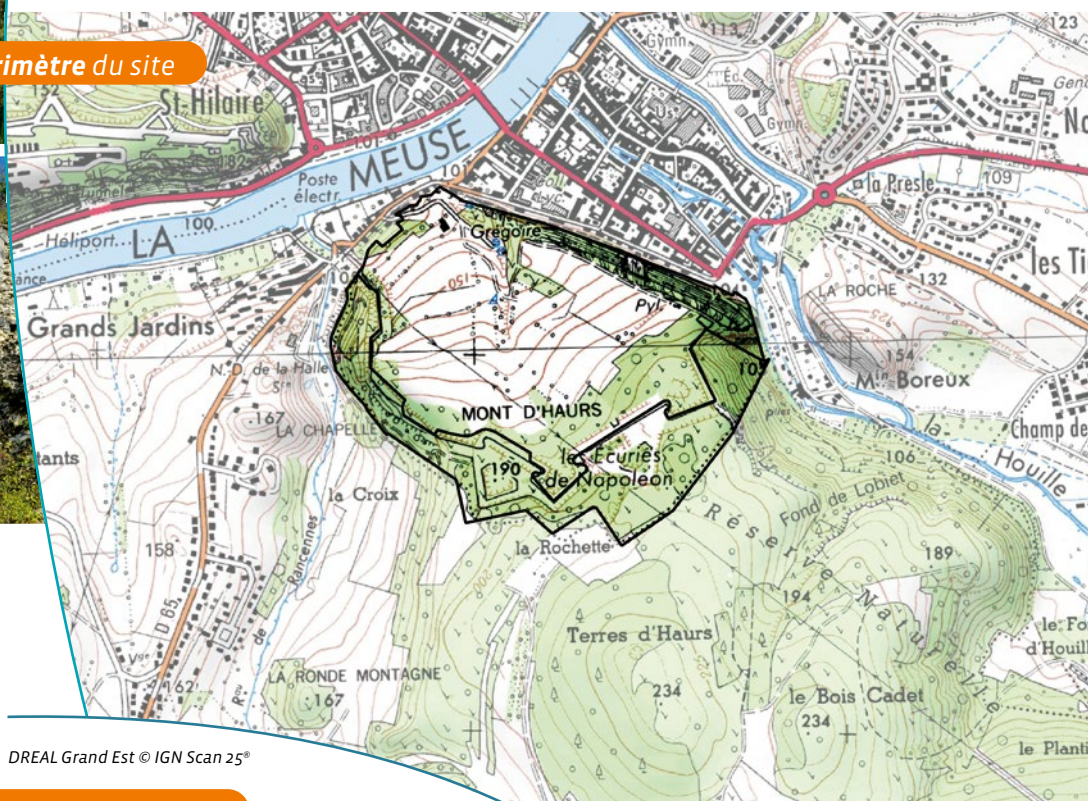
→ **Pittoresque**



Les fortifications (SC) et la zone intérieure (SI) du Camp retranché du Mont d'Hours



Périmètre du site



- 1 ~ La porte de Rancennes
- 2 ~ La tour Grégoire
- 3 ~ Panorama depuis le Mont d'Hours
- 4 ~ Fortifications du Mont d'Hours

DREAL Grand Est © IGN Scan 25®

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF n° 2015 : « Le Mont d'Hours et le versant gauche de la vallée de la Houille ». - Une partie du site est incluse dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la pointe de Givet - Le site est partiellement englobé dans le site Natura 2000 « Pelouses, rochers et buxaiie de la pointe de Givet ». - Au titre des monuments historiques, l'ensemble des fortifications du camp retranché du Mont d'Hours y compris la porte Rancennes ; la porte de France y compris la porte du chemin de fer ; le fort de Rome ; le fort Condé et la Tour Victoire sont inscrits.

200 m

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63